

DÉCISION 2026 / 09

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 0 9

OBJET : renouvellement adhésion CAUE

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20 du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le renouvellement au CAUE pour l'année 2026 et pour un montant de 500€.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 15/05/2026

Le maire, Ludovic LE BOULCH